



- PLAN DES ZONES**
Adopté par le Conseil d'Etat le 1er juin 1984
- Zone de village I
 - Zone de village II
 - Zone de villas I
 - Zone de villas II
 - Zone de constructions d'utilité publique
 - Zone de verdure
 - Aire forestière
 - Zone agricole
 - Périmètre à l'intérieur duquel les constructions ne dépasseront pas l'altitude de 591.00m
 - Sur Vermand (selon art. 73 RPGA)
 - Plan partiel d'affectation "Au Châlet Vert"
 - Plan de quartier "Au Grand Record"
 - Plan partiel d'affectation "Beau-Cadré"
 - Site archéologique non localisé avec précision
 - Sentier

Commune de Jouxens-Mézery 1:2000